

Motion de Mmes Anne-Marie von Arx-Vernon, Sandrine Salerno, Marie-France Spielmann, MM. Olivier Coste, Alain Marquet, Robert Pattaroni, Jacques François, Jacques Mino et Pierre Maudet : «Une autre vision de la Genève internationale: reconnaissance des ONG et de leurs délégués».

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la Genève internationale est une et indivisible;
 - l'implantation des organisations internationales ainsi que le nombre de conférences d'importance planétaire ayant lieu dans notre ville;
 - le développement des organisations non gouvernementales (ONG) permettant de faire entendre la voix de peuples ou de groupes de la société civile sous-représentés dans les circuits décisionnels officiels, notamment lors des conférences pour les droits des peuples autochtones, les droits des réfugiés, les droits de l'enfant ou les droits de l'homme;
 - l'importance grandissante du rôle des délégués non gouvernementaux dans les conférences internationales et leur contribution fondamentale au travail des organisations internationales;
 - l'importance du secteur international pour Genève et la nécessité d'adapter l'infrastructure d'accueil confériencière à l'évolution de la scène internationale;
 - la politique de la plupart des organisations internationales, et notamment de l'Organisation des Nations Unies, qui vise à faciliter l'accès des délégués non gouvernementaux aux conférences internationales;
 - la préoccupation exprimée par le secrétaire général des Nations Unies quant aux difficultés économiques que rencontrent les ONG des pays en voie de développement ou d'Europe orientale pour participer aux conférences internationales;
 - l'intérêt que la Ville a déjà manifesté ponctuellement en faveur de la cause des ONG, notamment par l'accueil des délégués des Peuples autochtones en 1977 et 1997, ainsi que par son engagement pour d'autres réunions d'intérêt mondial (conférence des villes contre la pauvreté, etc.)
 - l'augmentation du nombre d'utilisateurs du Centre d'accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales (CADONG) géré par Mandat International et assurant le soutien logistique aux délégués des ONG participant ou assistant aux conférences internationales;
 - la nécessité de soutenir ce type de structure d'accueil,
- le Conseil municipal propose au Conseil administratif, sur la base des besoins de Mandat International et des dépenses déjà consenties dans ce domaine:
- d'accorder à cette association une subvention extraordinaire pour l'année 2000;
 - d'inscrire une nouvelle ligne budgétaire annuelle dès 2001 en faveur de Mandat International qui gère le Centre d'accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales (CADONG).